



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Certifié conforme à l'original produit

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 33 du 19 avril 2024

TEXTE RÉGLEMENTAIRE TEMPORAIRE

Texte 6

PROTOCOLE D'ACCORD

entre le ministre des armées et le ministre des sports et des jeux olympiques et paralympiques relatif aux modalités de mise à disposition des militaires et personnels civils sportifs de haut niveau de la défense en vue de la préparation des jeux olympiques et paralympiques de 2024.

Du 11 mars 2024

PROTOCOLE D'ACCORD entre le ministre des armées et le ministre des sports et des jeux olympiques et paralympiques relatif aux modalités de mise à disposition des militaires et personnels civils sportifs de haut niveau de la défense en vue de la préparation des jeux olympiques et paralympiques de 2024.

Du 11 mars 2024

NOR A R M T 2 4 0 0 7 1 0 X

Référence(s) :

- Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre et notamment son article L.2 ;
- Décret du 18 janvier 2024 portant délégation de signature (ministère des armées) et notamment son article 15 (JO n° 15 du 19 janvier 2024, texte n° 16) ;
- Arrêté du 17 décembre 1992 modifié relatif aux rapports entre les autorités civiles et les autorités militaires en matière de sport (JO n° 61 du 13 mars 1993) ;
- Accord cadre du 4 mars 2014 entre le ministre de la défense, le ministre de l'intérieur, la ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative et la ministre déléguée auprès de la ministre des affaires sociales et de la santé, chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion pour le développement de la pratique sportive pour tous et le sport de haut niveau (n.i. BO ; n.i. JO) ;
- ▷ [Protocole d'accord du 11 décembre 2015 entre le ministre de la défense, le ministre de l'intérieur, le ministre de la ville, de la jeunesse et des sports, la secrétaire d'État chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion auprès de la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes et le secrétaire d'État chargé des sports auprès du ministre de la ville, de la jeunesse et des sports concernant les modalités de gestion et le suivi administratif des sportifs de haut niveau, gestion centralisée, du ministère de la défense et des militaires de la gendarmerie nationale.](#)
- ▷ [Protocole du 16 septembre 2019 relatif au soutien du sport de haut niveau français dans la perspective des jeux Olympiques et Paralympiques en France en 2024.](#)
- ▷ [Instruction N° 20201001/ARM/SGA/DRH-MD/FM/4 du 13 octobre 2020 relative à la situation des militaires pratiquant une activité sportive.](#)
- ▷ [Instruction N° 98-01/DEF/DFP/SPA/SDC du 30 novembre 1998 relative à l'application de la législation des accidents du travail et des maladies professionnelles aux agents de l'Etat non fonctionnaires et à l'application des dispositions du statut des fonctionnaires concernant les accidents de service et les maladies contractées en service.](#)

Pièce(s) jointe(s) :

Une annexe.

Référence de publication :

En vue des Jeux olympiques et paralympiques de 2024, le ministre des armées, le ministre de l'intérieur et la ministre des sports et des jeux olympiques et paralympiques sont convenus de mettre en commun, dans leurs domaines respectifs de compétences, les moyens nécessaires à la préparation des militaires et personnels civils sportifs de haut niveau de la défense (SHND) de l'armée des champions pour les jeux olympiques et paralympiques.

CHAPITRE I^{er}
OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Le présent protocole d'accord fixe, en application des dispositions du protocole d'accord de 5^{ème} référence, les dispositions particulières relatives à la préparation olympique et paralympique.

Les mises à la disposition concernent les militaires et personnels civils SHND faisant l'objet de l'accord cadre de 4^{ème} référence qui sont susceptibles d'être sélectionnés pour les Jeux olympiques et paralympiques de 2024.

CHAPITRE II
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

I. Décision de mise à disposition.

Conformément au dernier alinéa du « 5.2. Priorisation des activités sportives. » du protocole d'accord du 11 décembre 2015, les demandes de mise à la disposition des fédérations sportives doivent être présentées au commissaire aux sports militaires (CSM) par l'intermédiaire de la ministre des sports et des jeux olympiques et paralympiques.

II. Date d'effet des mises à disposition.

Les mises à disposition liées à la préparation des Jeux olympiques et paralympiques de 2024 prendront effet à compter de la date de signature du présent protocole.

présent protocole.

III. Durée des mises à disposition.

1. Les mises à disposition prennent fin :

- dès la fin des jeux olympiques et paralympiques pour le personnel SHND ou militaire SHN sélectionné ;

- après l'annonce officielle de la sélection par le comité national olympique sportif français (CNOSF) ou par le comité paralympique et sportif français (CPSF) dans la discipline concernée, pour le personnel SHND ou militaire SHN non sélectionné.

2. Conformément au dernier alinéa du « I. La commission recrutement avancement reconversion. » du point « 3.4 Pilotage de la politique de soutien au sport de haut niveau. » du protocole d'accord du 11 décembre 2015, la mise à disposition peut être retirée ou suspendue :

- par le ministère des armées pour raison disciplinaire tirée des règlements militaires, pour raison médicale ou pour tout autre raison de service ;

- à la demande du ministère des sports et des jeux olympiques et paralympiques sur proposition ou après avis de la fédération sportive concernée, pour insuffisance technique, raison médicale ou mauvais comportement général.

3. La mise à disposition peut, avec l'accord de la fédération concernée, être interrompue, sur demande du commissaire aux sports militaires, en vue de la participation à une compétition internationale militaire majeure ou à des phases finales d'un championnat interarmées, sous réserve que cette participation ne soit pas incompatible avec la préparation olympique de l'intéressé.

CHAPITRE III DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

I. Etablissements civils d'accueil.

1. Les militaires et personnels civils SHND visés au chapitre 1^{er}. du présent protocole et mis à disposition de leur fédération respective sont accueillis dans les lieux d'entraînement et de préparation olympique et paralympiques fixés par ladite fédération.

2. Lorsque la préparation olympique ou paralympique a lieu dans un pôle de la filière d'accès au sport de haut niveau situé à l'extérieur d'un établissement du ministère des sports, le personnel susvisé est rattaché à leur fédération sportive de rattachement.

II. Dispositions applicables aux militaires et personnels civils visés au chapitre 1^{er}. du présent protocole d'accord.

1. Pendant la durée de leur mise à disposition, les militaires SHND visés au chapitre 1^{er}. restent soumis au code de la défense, notamment en matière de discipline et de permissions, en application de l'article 8 du protocole d'accord de 4^{ème} référence.

2. Pendant la durée de leur mise à disposition, les SHND sont considérés comme étant en position d'activité de service.

3. Les SHND visés au chapitre 1^{er}. du présent protocole sont rattachés administrativement à leur unité de rattachement. Celle-ci se charge du règlement de leur solde.

4. Les dispositions suivantes leur sont, en outre, applicables :

- leur paquetage militaire est conservé par l'unité administrative de rattachement ;

- ils sont autorisés à revêtir la tenue civile pendant les heures de service ;

- ils peuvent bénéficier d'autorisations de sortie du territoire national pour participer à des compétitions ou à des stages d'entraînement, après demande du directeur technique national de leur fédération de rattachement adressée, dans les délais requis, au commissaire aux sports militaires ;

- des permissions ou congés peuvent leur être accordés par l'autorité militaire.

CHAPITRE IV COUVERTURE DES FRAIS LIÉS A LA MISE A DISPOSITION

Conformément aux dispositions des articles 30 et 31 du modèle de convention en annexe II. du protocole d'accord du 11 décembre 2015, les frais de déplacement, d'hébergement et d'alimentation des SHND visés par ledit protocole, durant leur mise à disposition, sont à la charge de leur fédération respective.

1. Pour le cas où des dommages seraient occasionnés par un SHND visés au chapitre 1^{er}. lors de leur mise à disposition, la fédération sportive concernée s'engage selon les dispositions de l'article 45 du protocole d'accord à :

- couvrir les conséquences financières qui pourraient en résulter, à charge pour elle d'obtenir, le cas échéant, de l'auteur du dommage, s'il y a faute

de ce dernier, le reversement des sommes correspondantes ;

- garantir le ministère des armées dans l'hypothèse où sa responsabilité viendrait à être recherchée du fait de dommages provoqués par le personnel susvisé.

2. En outre, les fédérations concernées renoncent expressément à tout recours contre le ministère des armées pour les préjudices susceptibles de leur être causés directement ou indirectement par ledit personnel.

CHAPITRE V

DISPOSITIONS SPECIFIQUES EN MATIERE DE COUVERTURE DES RISQUES MEDICAUX

1. Le ministère des armées assure dans ses propres établissements le traitement des accidents et des maladies pouvant survenir aux SHND visés au chapitre 1^{er} du présent protocole au cours de leurs activités. Il en est de même pour les examens médicaux que ces activités pourraient nécessiter.

2. Il prend à sa charge les frais résultant d'actes médicaux, d'examens ou de soins, dont les intéressés pourraient par ailleurs faire l'objet, lorsqu'il est établi que ceux-ci étaient en position régulière et qu'ils ne pouvaient être dirigés sur un établissement militaire du fait de l'urgence, de l'éloignement ou de l'impossibilité de les transporter, dans le respect des conditions posées par le code des pensions militaires d'invalidité et aux deux dernières instructions de référence (7 et 8).

3. Dans tous les autres cas, les frais médicaux correspondant à des actes, examens ou soins effectués hors d'un établissement militaire sont à la charge, soit de la fédération française concernée, soit de l'intéressé lui-même.

4. Tout accident grave survenant à un SHND bénéficiaire du présent protocole d'accord est immédiatement porté à la connaissance du commissaire aux sports militaires par l'établissement d'accueil ou par la fédération sportive de l'intéressé.

CHAPITRE VI

DISPOSITIONS DIVERSES

La convention comprend une (1) annexe précisant la liste nominative des SHND visés au chapitre 1^{er}. arrêtée à la date de la signature. Elle pourra être modifiée ultérieurement par avenant. En tout état de cause, ladite annexe devra être visée par les parties signataires.

CHAPITRE VII

AMPLIATIONS

La présente convention est établie en deux exemplaires originaux destinés :

- au directeur des sports du ministère des sports ;

- au commissaire aux sports militaires commandant le centre national des sports de la défense (CNSD).

A charge pour les parties de délivrer les ampliements nécessaires aux besoins de leurs services.

CHAPITRE VIII

PUBLICITE

Le présent protocole d'accord sera publié au *Bulletin officiel* du ministère des armées et au *Bulletin officiel* du ministère des sports et des jeux olympiques et paralympiques.

Fait à Paris, le 11 mars 2024

Pour le ministre des armées et par délégation :

Le général,
commissaire aux sports militaires,
commandant le Centre National des Sports de la Défense,

Paul SANZEY.

Pour la ministre des sports et des jeux olympiques et paralympiques :

La directrice des sports,

Fabienne BOURDAIS.

ANNEXE

ANNEXE .
**LISTE DES SHN « ARMÉE DE CHAMPIONS » EN PRÉPARATION OLYMPIQUE ET PARALYMPIQUE
 PARIS 2024.**

JO - PARIS 2024	NOM	PRENOM	DISCIPLINE	ARMEE
Armée de Champions.	AUGUSTO.	Bastien.	Athlétisme.	T. ⁽¹⁾
Armée de Champions.	BEDRANI.	Djilali.	Athlétisme.	T.
Armée de Champions.	DARU.	Nicolas-Marie.	Athlétisme.	T.
Armée de Champions.	FRERE.	Mehdi.	Athlétisme.	G. ⁽²⁾
Armée de Champions.	GRESSIER.	Jimmy.	Athlétisme.	T.
Armée de Champions.	KOWAL.	Yoann.	Athlétisme.	T.
Armée de Champions.	KPATCHA.	Hilary.	Athlétisme.	T.
Armée de Champions.	LAMOTE.	Rénelle.	Athlétisme.	G.
Armée de Champions.	MIELLET.	Alexis.	Athlétisme.	T.
Armée de Champions.	PHELUT.	Alexis.	Athlétisme.	T.
Armée de Champions.	ROBERT.	Benjamin.	Athlétisme.	AAE. ⁽³⁾
Armée de Champions.	TAVERNIER.	Alexandra.	Athlétisme.	AAE.
Armée de Champions.	WOLDU.	Mekdes.	Athlétisme.	AAE.
Armée de Champions.	ZAH.	Carolle.	Athlétisme.	T.
Armée de Champions.	AERNOUDTS.	Violaine.	Aviron.	T.
Armée de Champions.	BAILLEUL.	Margaux.	Aviron.	T.
Armée de Champions.	BOUCHERON.	Hugo.	Aviron.	M. ⁽⁴⁾
Armée de Champions.	RAVERA-SCARAMOZZINO.	Elodie.	Aviron.	T.
Armée de Champions.	ROSSIGNOL.	Pauline.	Aviron.	T.
Armée de Champions.	TURLAN.	Thibaud.	Aviron.	AAE.
Armée de Champions.	TURLAN.	Guillaume.	Aviron.	AAE.
Armée de Champions.	FENDERO.	Moreno.	Boxe.	T.
Armée de Champions.	GRAU.	Enzo.	Boxe.	T.

Armée de Champions.	GROSY.	Sthélyne.	Boxe.	AAE.
Armée de Champions.	LKHADIRI.	Wassila.	Boxe.	T.
Armée de Champions.	BART.	Adrien.	Canoë-kayak.	T.
Armée de Champions.	DELIASSUS.	Marjorie.	Canoë-kayak.	G.
Armée de Champions.	DORANGE.	Eugénie.	Canoë-kayak.	M.
Armée de Champions.	GESTIN.	Nicolas.	Canoë-kayak.	AAE.
Armée de Champions.	HOSTENS.	Manon.	Canoë-kayak.	T.
Armée de Champions.	ANDRE.	Sylvain.	Cyclisme.	T.
Armée de Champions.	BERTEAU.	Victoire.	Cyclisme.	T.
Armée de Champions.	ETIENNE.	Axelle.	Cyclisme.	T.
Armée de Champions.	GERAULT.	Léna.	Cyclisme.	T.
Armée de Champions.	GILLION.	Timmy.	Cyclisme.	G.
Armée de Champions.	GROS.	Mathilde.	Cyclisme.	T.
Armée de Champions.	HELAL.	Rayan.	Cyclisme.	AAE.
Armée de Champions.	JEANJEAN.	Anthony.	Cyclisme.	T.
Armée de Champions.	LAFARGUE.	Quentin.	Cyclisme.	T.
Armée de Champions.	LANDERNEAU.	Melvin.	Cyclisme.	G.
Armée de Champions.	MAHIEU.	Romain.	Cyclisme.	T.
Armée de Champions.	PEREZ.	Laury.	Cyclisme.	AAE.
Armée de Champions.	RENCUREL.	Jérémy.	Cyclisme.	T.
Armée de Champions.	VIGIER.	Sébastien.	Cyclisme.	T.
Armée de Champions.	SCHAULY.	Donatien.	Equitation.	T.
Armée de Champions.	BRUNET.	Manon.	Escrime.	G.
Armée de Champions.	BUTRUILLE.	Solène.	Escrime.	T.
Armée de Champions.	LEFORT.	Enzo.	Escrime.	AAE.
Armée de Champions.	LEMBACH.	Charlotte.	Escrime.	M.

Armée de Champions.	NOUTCHA.	Sarah-Camille.	Escrime.	AAE.
Armée de Champions.	PAUTY.	Maxime.	Escrime.	G.
Armée de Champions.	RANVIER.	Pauline.	Escrime.	T.
Armée de Champions.	SEITZ.	Tom.	Escrime.	AAE.
Armée de Champions.	THIBUS.	Ysaora.	Escrime.	T.
Armée de Champions.	LABROUSSE.	Léa.	Gymnastique.	T.
Armée de Champions.	MORANTE.	Allan.	Gymnastique.	AAE.
Armée de Champions.	OSBERGER.	Benjamin.	Gymnastique.	AAE.
Armée de Champions.	FEGUE.	Marie-Joséphé.	Haltérophilie.	T.
Armée de Champions.	IMADOUCHE.	Romain.	Haltérophilie.	T.
Armée de Champions.	VAUTARD.	Brandon.	Haltérophilie.	T.
Armée de Champions.	AGBEGNENOU.	Clarisse.	Judo.	G.
Armée de Champions.	BOUKLI HACENE TANI.	Shirine.	Judo.	M.
Armée de Champions.	GABA.	Joan-Benjamin.	Judo.	M.
Armée de Champions.	MATHIEU.	Alexis.	Judo.	M.
Armée de Champions.	MKHEIDZE.	Luka.	Judo.	T.
Armée de Champions.	PINOT.	Margaux.	Judo.	T.
Armée de Champions.	TCHEUMEO-TCHATO.	Audrey.	Judo.	T.
Armée de Champions.	TOLOFUA.	Julia.	Judo.	T.
Armée de Champions.	VALADIER-PICARD.	Romain.	Judo.	T.
Armée de Champions.	ALEKMA.	Saïféidine.	Lutte.	T.
Armée de Champions.	DACHER.	Kendra.	Lutte.	M.
Armée de Champions.	LARROQUE.	Koumba.	Lutte.	T.
Armée de Champions.	MUKHTAROV.	Ilman.	Lutte.	T.
Armée de Champions.	CHANOURDIE.	Julia.	Montagne et escalade.	T.
Armée de Champions.	COBNI.	Manuel.	Montagne et escalade.	T.

Armée de Champions.	CORNO.	Mickaël.	Montagne et escalade.	T.
Armée de Champions.	MAWEM.	Mickaël.	Montagne et escalade.	T.
Armée de Champions.	MORO.	Guillaume.	Montagne et escalade.	T.
Armée de Champions.	SCHALCK.	Mejdi.	Montagne et escalade.	T.
Armée de Champions.	AUBRY.	David.	Natation.	T.
Armée de Champions.	BONNET.	Charlotte.	Natation.	G.
Armée de Champions.	CASSIGNOL.	Océane.	Natation.	T.
Armée de Champions.	HENIQUE.	Mélanie.	Natation.	T.
Armée de Champions.	MULLER.	Aurélie.	Natation.	M.
Armée de Champions.	NDOYE-BROUARD.	Yohann.	Natation.	T.
Armée de Champions.	OLIVIER.	Marc Antoine.	Natation.	M.
Armée de Champions.	REYMOND.	Axel.	Natation.	T.
Armée de Champions.	BELAUD.	Valentin.	Pentathlon Moderne.	G.
Armée de Champions.	CASTAUDI.	Rebecca.	Pentathlon Moderne.	M.
Armée de Champions.	CLOUVEL.	Elodie.	Pentathlon Moderne.	G.
Armée de Champions.	MOURCIA.	Jean-Baptiste.	Pentathlon moderne.	AAE.
Armée de Champions.	OTEIZA.	Marie.	Pentathlon Moderne.	AAE.
Armée de Champions.	PATTE.	Christopher.	Pentathlon Moderne.	G.
Armée de Champions.	DEFAY.	Johanne.	Surf.	M.
Armée de Champions.	ALAPHILIPPE.	Souleyman.	Taekwondo.	T.
Armée de Champions.	LAURIN.	Althéa.	Taekwondo.	G.
Armée de Champions.	LUCIEN.	Théo.	Taekwondo.	AAE.
Armée de Champions.	RAVET.	Cyrian.	Taekwondo.	T.
Armée de Champions.	ANASTASSIOU.	Lucie.	Tir.	T.
Armée de Champions.	GOBERVILLE.	Céline.	Tir.	T.
Armée de Champions.	LAMOLLE.	Mathilde.	Tir.	T.

Armée de Champions.	MULLER.	Océanne.	Tir.	T.
Armée de Champions.	QUIQUAMPOIX.	Jean.	Tir.	G.
Armée de Champions.	RAYNAUD.	Alexis.	Tir.	G.
Armée de Champions.	TERRAS.	Anthony.	Tir.	T.
Armée de Champions.	BARBELIN.	Lisa.	Tir à l'arc.	G.
Armée de Champions.	CHIRAULT.	Thomas.	Tir à l'arc.	T.
Armée de Champions.	FICHET.	Romain.	Tir à l'arc.	T.
Armée de Champions.	GAUBIL.	Mélanie.	Tir à l'arc.	T.
Armée de Champions.	LOPEZ.	Caroline.	Tir à l'arc.	T.
Armée de Champions.	RICHARD.	Mélodie.	Tir à l'arc.	T.
Armée de Champions.	BERGERE.	Léo.	Triathlon.	T.
Armée de Champions.	CONINX.	Dorian.	Triathlon.	T.
Armée de Champions.	DODET.	Sandra.	Triathlon.	T.
Armée de Champions.	GAUTIER.	Mathilde.	Triathlon.	T.
Armée de Champions.	LE CORRE.	Pierre.	Triathlon.	T.
Armée de Champions.	LOMBARDI.	Emma.	Triathlon.	M.
Armée de Champions.	MERLE.	Audrey.	Triathlon.	G.
Armée de Champions.	MORIER.	Emilie.	Triathlon.	AAE.
Armée de Champions.	AMOROS.	Emile.	Voile.	T.
Armée de Champions.	ANCIAN.	Noa.	Voile.	M.
Armée de Champions.	BARRUE.	Marie.	Voile.	M.
Armée de Champions.	BERNAZ.	Jean-Baptiste.	Voile.	M.
Armée de Champions.	BESSON.	Billy.	Voile.	M.
Armée de Champions.	GOYARD.	Nicolas.	Voile.	M.
Armée de Champions.	GOYARD.	Thomas.	Voile.	M.
Armée de Champions.	LE COQ.	Pierre.	Voile.	M.

Armée de Champions.	MAZELLA.	Axel.	Voile.	M.
Armée de Champions.	MION.	Jérémie.	Voile.	M.
Armée de Champions.	NEWLAND.	Poema.	Voile.	M.
Armée de Champions.	NOESMOEN.	Hélène.	Voile.	M.
Armée de Champions.	NOLOT.	Lauriane.	Voile.	AAE.
Armée de Champions.	PICON.	Charline.	Voile.	M.
Armée de Champions.	RUAL.	Lucas.	Voile.	M.
Armée de Champions.	AYE.	Quincy.	Volley.	T.
Armée de Champions.	AYE.	Calvin.	Volley.	T.
Armée de Champions.	PLACETTE.	Lézana.	Volley.	AAE.
Armée de Champions.	RICHARD.	Alexia.	Volley.	AAE.

JP - PARIS 2024	NOM.	PRENOM.	DISCIPLINE.	ARMEE.
Armée de Champions.	PETER.	Yohan.	Escrime-fauteuil.	SGA. ⁽⁵⁾
Armée de Champions.	FRANCOIS ELIE.	Mandy.	Para-athlétisme.	SGA.
Armée de Champions.	GENEST.	Manon.	Para-athlétisme.	SGA.
Armée de Champions.	HENNOUNI BOUZIDI.	Redouane.	Para-athlétisme.	SGA.
Armée de Champions.	BOULET.	Margot.	Para-aviron.	INT. ⁽⁶⁾
Armée de Champions.	SAUZEAU.	Erika.	Para-aviron.	SGA.
Armée de Champions.	BERGERON.	Coraline.	Para-badminton.	SGA.
Armée de Champions.	JAKOBS.	Thomas.	Para-badminton.	INT.
Armée de Champions.	LOQUETTE.	Ménil.	Para-badminton.	SGA.
Armée de Champions.	MAZUR.	Lucas.	Para-badminton.	SGA.
Armée de Champions.	BARBOSA.	Nélia.	Para-canoë-kayak.	SGA.
Armée de Champions.	BOULLE.	Rémy.	Para-canoë-kayak.	SGA.
Armée de Champions.	BEAUGILLET.	Raphaël.	Para-cyclisme.	SGA.

Armée de Champions.	BOUZIANI.	Florian.	Para-cyclisme.	INT.
Armée de Champions.	FOULON.	Dorian.	Para-cyclisme.	SGA.
Armée de Champions.	LEAUTE.	Alexandre.	Para-cyclisme.	SGA.
Armée de Champions.	LLOVERAS.	Alexandre.	Para-cyclisme.	SGA.
Armée de Champions.	PATOUILLET.	Marie.	Para-cyclisme.	SGA.
Armée de Champions.	LEGER.	Loïs.	Para-judo.	SGA.
Armée de Champions.	MARTINET.	Sandrine.	Para-judo.	SGA.
Armée de Champions.	MARAIS.	Florent.	Para-natation.	SGA.
Armée de Champions.	BOHEAS.	Matéo.	Para-tennis de table.	SGA.
Armée de Champions.	LAMIRAULT.	Fabien.	Para-tennis de table.	SGA.
Armée de Champions.	EDON.	Gaëlle.	Para-tir.	INT.
Armée de Champions.	MICHAUD.	Jean-Louis.	Para-tir.	SGA.
Armée de Champions.	FRANCIS.	Mona.	Para-triathlon.	SGA.
Armée de Champions.	LEMOUSSU.	Gwladys.	Para-triathlon.	SGA.
Armée de Champions.	MARC.	Elise.	Para-triathlon.	SGA.
Armée de Champions.	RIBSTEIN.	Jules.	Para-triathlon.	SGA.
Armée de Champions.	RIGAUDEAU.	Thibaut.	Para-triathlon.	SGA.
Armée de Champions.	DEROULEDE.	Pauline.	Tennis-fauteuil.	SGA.
Armée de Champions.	LARONCE.	Thomas.	Volley-ball assis.	T.
Armée de Champions.	DUCROCQ.	Guillaume.	Volley-ball assis.	AAE.

Notes

(1) Terre (T).

(2) Gendarmerie (G).

(3) Armée de l'air et de l'espace (AAE).

(4) Marine (M).

(5) Secrétariat général pour l'administration (SGA).

(6) Intérieur (INT).